Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1926)

Heft: 243

Rubrik: Prepaid subscription rates

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

The Swiss Observer

Telephone: CLERKENWELL 9595 — *Published every Friday at* 23, LEONARD STREET, LONDON, E.C.2. — Telegrams: FREPRINCO, LONDON.

VOL. 6—NO. 243 — LONDON, MARCH 27, 1926. — PRICE 3d.

PREPAID SUBSCRIPTION RATES

UNITED KINGDOM AND COLONIES	3 Months (13 issues, post free)	3/6
	6 " (26 " ")	6/6
	12 " (52 " ")	12/-
SWITZERLAND	6 Months (26 issues, post free)	Frs. 7.50
	12 " (52 ")	" 14.—

(Swiss subscriptions may be paid into Postscheck-Konto: Basle V 5718).

HOME NEWS

A long-standing dispute between the Confederation and the cantons of Zurich and Basel-Stadt is at last approaching a settlement. During the general strike in 1919 the Confederation supplied, at the request of these two cantons, some military units in order to assist in the maintenance of order. The cost so incurred and chargeable to the two cantons amounted to about 2.9 million francs; on the recommendation of the Military Department the Federal Council is now proposing to the Swiss Parliament to have this amount remitted.

* * *

By a large majority the Geneva Grand Conseil rejected an initiative demand which sought to enable Swiss citizens, who had obtained their diplomas at foreign universities, to practise dentistry within the bounds of the canton.

* * *

An initiative, intended to alleviate the lot of the tax payer in the canton of Lucerne, was negatived by the electors; and in the canton of Neuchâtel a Government proposal of "centimes additionnels" (by way of a single 10 per cent. superimposition to balance the present budget) was turned down by an equally overwhelming majority.

* * *

In reply to a motion of National Councillor Micheli, demanding a reduction in the postal charges, it is now officially stated that for economic reasons no change in the existing tariff can be made during the present year.

* * *

It is stated that preparations are in progress for a Swiss aerial expedition into the centre of Africa. The flight is to take place in the autumn by Lieut. Walter Mittelholzer, who has already made a reputation for himself by his successful flights into the arctic regions and Persia. Lieut. R. Gouzy, an African explorer, is mentioned as likely to accompany the aviator, who will use a two-motor Dornier-Wal seaplane.

* * *

Robbery is stated to have been the motive of Fritz Bühler, of Bannwil (Berne), who killed his 20-year-old friend, Eugen Schönmann, on the latter's return from the cantonal bank in Rüti, where he had been cashing for his firm the weekly wages cheque of Frs. 13,000. He was shot from behind, his body being subsequently buried by the assailant in the Rütiwald under a thin layer of earth.

* * *

In memory of the late Mr. E. Stehli-Hirt, of Zurich, who died last September, his heirs have made a donation of Frs. 150,000 in favour of several philanthropic institutions.

* * *

Mr. Fritz Spillmann, a former landammann, died in Zug at the age of 80; he took a leading part in the creation of electric tramways in his canton.

EXTRACTS FROM SWISS PAPERS.

Les Thurgoviens sont des gens heureux et singuliers; leur canton n'offre point le spectacle des luttes politiques qui sont en Suisse particulièrement vives dans les cantons avoisinant la frontière; on chercherait vainement, sous les beaux arbres fruitiers qui bordent le Rhin, l'écho des disputes passionnées dont retentissent Genève, Bâle et le Tessin. Le pouvoir n'est point en Thurgovie l'enjeu des batailles électorales; nos confédérés l'ont confié à des hommes qui font de la bonne administration et ils n'estiment pas nécessaire de les renverser pour satisfaire les ambitions des partis, même si ces ambitions sont légitimes.

Le Conseil d'Etat qui vient d'être réélu ne reflète point, en effet, la constellation politique du moment. Il se compose de trois radicaux, d'un démocrate et d'un catholique. Or les radicaux groupent 4400 électeurs, les démocrates 3300 et les catholiques 4900. Les paysans, qui sont au nombre de 8900, et les socialistes, dont l'effectif dépasse 5500, n'ont point de représentants au pouvoir exécutif. Et ce qu'il y a de plus curieux c'est qu'une vacance s'étant produite, les deux partis les plus nombreux n'ont pas revendiqué le siège; ils l'ont complaisamment laissé au groupe radical, qui possède ainsi, malgré sa faiblesse numérique, la majorité absolue au sein du gouvernement. Cette situation si paradoxale, les Thurgoviens s'en accommodent fort bien; ils ont compris que l'agitation politique n'est point indispensable au bonheur populaire et qu'il importe avant tout qu'un gouvernement soit stable et compétent.

(*Journal de Genève.*)

Un curieux conflit à Neuchâtel. — Le 1er juin 1923, la ville de Neuchâtel louait en bonne et due forme et pour une durée de six années, soit jusqu'au 24 juin 1929, à M. Alfred Clottu, conseiller d'Etat, une propriété dite "Chalet Perrenoud," sise à St-Blaise et dont lui avait fait don par testament olographe une demoiselle Laure Perrenoud, décédée le 19 mars 1919, à charge pour la ville de Neuchâtel d'y créer un asile pour convalescents du sexe féminin. Dans le but d'arrondir le capital de dotation, le conseil communal se proposait de surseoir pendant quelques années à l'ouverture dudit asile et de tirer parti de l'immeuble par voie de location. Mais, sommée par les héritiers de demoiselle Perrenoud de respecter les volontés de celle-ci sous peine de procès en caducité du legs la commune de Neuchâtel s'exécuta et l'asile fut ouvert à la fin de l'année 1920.

Malgré de nombreuses démarches, on ne parvint pas à lui trouver des pensionnaires! On en revint donc à l'idée première, et d'accord avec l'exécuteur testamentaire, on loua l'immeuble pour six ans à M. le conseiller d'Etat Clottu. Mais, au printemps de l'année dernière, les héritiers de la légataire actionnèrent en bonne et due forme, par les offices de Me Jean Roulet, avocat à Neuchâtel, la commune, mettant celle-ci en demeure de restituer le "Chalet Perrenoud" à sa destination première.

Le tribunal cantonal ayant donné gain de cause aux héritiers, par jugement du 1er février dernier, la commune de Neuchâtel a notifié à M. Clottu résiliation anticipée du bail pour le 30 juin prochain. Mais le conseiller d'État neuchâtelois, qui est aussi juriste, refuse de vider les lieux et déclare qu'il n'obtempérera qu'à un jugement en forme. Le conseil communal de Neuchâtel demande donc au conseil général l'autorisation de plaider contre M. Clottu et conjointement devant le Tribunal fédéral contre le jugement du tribunal cantonal.

(*Journal du Jura.*)

Belohnungen an Lebensretter. — Nach dem letzten Bericht der Verwaltungskommission der Carnegiestiftung für Lebensretter befasste sich die Kommission im Jahre 1924 mit 119 neuen Rettungsfällen (1923: 129), d. h. den Taten von 145 (1923: 180) neuen Lebensrettern. Die zuerkannten Belohnungen umfassen 110 Ehrendiplome, 39 bronzene und 8 silberne Ehrenmedaillen, 35 metallene Taschenuhren, 3 Damenuhren und eine einmalige Zuwendung in bar im Gesamtbetrage von 5300 Fr. Die Gesamtsumme der ausgerichteten Renten beläuft sich im Berichtsjahr auf 7861 Fr. Das zu ihrer Ausrichtung erforderliche Deckungskapital betrug Ende 1924: 96,500 Fr. Die Gesamtsumme der Barzuwendungen seit 1912 beläuft sich auf 147,000 Fr. (*Allgemeiner Anzeiger.*)

Neue Schweizer 100 Fr.-Goldstücke. — Ein Leser schreibt uns: Es ist nicht wenig ergötzlich, gelegentlich zu hören, wie sich Liebhaber und "Sammler" dieser neuen, grossen "Goldvögel" in hohen Angeboten überbieten, um eines dieser seltenen Stücke erwerben zu können.

Anfangs März kam ich in ein besseres Restaurant in St. Gallen, wo einige Herren gerade ein solches Goldstück eines anderen Gastes besichtigten und nach längerer Zirkulation im ganzen Lokal dem Besitzer des 100er-Stückes ein Angebot von 150 Fr. machten, worauf erwidert wurde, da seien alle zu spät aufgestanden, es seien ihm schon wiederholt 180 und 185 Fr. dafür offeriert worden. Nach einigen Minuten übergab der Mann dann sein "Hunderterstück" für 195 Fr. einem älteren Herrn, welcher sogar noch freiwillig ein Abendessen zahlte. — Ein ähnliches Beispiel konnte ich einige Tage später im Bahnhofquartier Zürich konstatieren; hier zeigte ebenfalls ein junger Mann eine gleiche "Neuheit." Hier wäre es unter den diversen Liebhabern beinahe zum Streit gekommen, indem jeder es haben wollte; der Inhaber behielt den Goldvogel dann, um den Krieg zu beenden.

Wie ich später vernahm, sollen dafür 200 Fr. bezahlt worden sein am folgenden Tage.

Diese Neuprägung ist freilich recht hübsch, gleichwohl hört man häufig die berechtigte Kritik, warum eine so kleine Zahl geprägt worden sei, dass nur wenige Personen solche bekamen.

(*Züricher Post.*)

Das "Sechseläuten" in Zürich, das seinem Ursprung nach auf die heidnische Zeit zurückreichende Frühlingsfest der Stadt an der Limmat, wird in diesem Jahre am Montag, den 19. April, stattfinden und nach längerer Pause wieder mit einem grossen historischen Umzug gefeiert werden, dessen Bilder den Werken der zürcher Dichter Gottfried Keller und Conrad Ferdinand Meyer entnommen sind. Es kommen Szenen aus dem Grünen Heinrich, den Leuten von Seldwyla, den Sieben Legenden, Martin Salander und den Zürcher Novellen von Gottfried Keller, sowie Bilder nach Dichtungen C. F. Meyers zur Darstellung (Die Richterin, Der Heilige, Die Hochzeit des Mönchs, Engelberg, Angela Borgia, Versuchung des Pescara, Herzog Heinrich Rohan in Venedig, Jürg Jenatsch und der Schuss von der Kanzel). Das Fest zieht alljährlich viele Tausende nach Zürich, es dürfte aber dieses Jahr von ganz besonderer Anziehungskraft sein, da die Sechseläuten-Umzüge zum Schönsten gehören, das dem Auge in dieser Beziehung geboten werden kann.

(*SVD.*)

Der wärmste Hornung seit 1867. — Den wärmsten Februar seit 1867 verzeichnet das Eidgenössische Wetteramt dieses Jahr. In Zürich betrug die Mitteltemperatur dieses merkwürdigen, eben abgelaufenen Hornung 5,4 Grad Celsius und übertraf den normalen Durchschnitt um nahezu 5 Grad. In unserm Gebiet ist, wie bemerkt, diese Temperatur seit 60 Jahren nicht mehr vorgekommen.

(*Wiler Bote.*)

QUOTATIONS from the SWISS STOCK EXCHANGES.

BONDS.	Mar. 16 %	Mar. 23 %
Confederation 3% 1903	80.30	80.00
" 5% 1917, VIII Mob. Ln	101.67	101.95
Federal Railways 3½% A—K ...	83.50	83.45
" " 1924 IV Elect. Ln.	102.00	102.25

SHARES.	Nom. Frs.	Mar. 16 Frs.	Mar. 23 Frs.
Swiss Bank Corporation	500	693	701
Crédit Suisse...	500	764	765
Union de Banques Suisses... ...	500	604	606
Société pour l'Industrie Chimique	1000	2042	2021
Fabrique Chimique ci-dev. Sandoz	1000	3447	3380
Soc. Ind. pour la Schappe	1000	3285	3265
S.A. Brown Boveri	350	433	443
C. F. Bally	1000	1270	1275
Nestlé & Anglo-Swiss Cond. Mk. Co.	200	360	365
Entreprises Sulzer S.A. ...	1000	981	1003
Comp. de Navig'n sur le Lac Léman	500	565	570
Linoleum A.G. Giubiasco	100	87	87
Maschinenfabrik Oerlikon	500	703	715

UN MOT DE CHEZ NOUS.

Et cette histoire prouve à nouveau qu'il est dangereux d'avancer des faits que l'on ne peut pas contrôler soi-même. Je remercie néanmoins l'honorable et anonyme correspondant qui a bien voulu signaler à notre rédaction ce qu'il croyait être une erreur. Tout en vous expliquant pourquoi ce Monsieur s'est trompé, je vais vous faire pénétrer dans le rouage même de l'organisation de Genève et je crois qu'il ne vous déplaira pas pour une fois d'entrer avec moi dans les coulisses de notre Grand Théatre International.

Vous savez peut être qu'à ses débuts la Société des Nations ne passionnait pas les foules au même titre que de nos jours. Certains pays, et de ce fait un grand nombre de journeaux, ignoraient les débats de Genève. Cependant dès le début les séances eurent lieu en cette même salle de la Réformation. Le service intérieur du Secrétariat duquel dépend l'organisation matérielle des Assemblées réserva la première galerie à la presse, persuadée qu'il était qu'il y avait là une place très largement suffisante. Ce fait se révéla exact durant les premières sessions. Mais avec les années la Ligue des Nations s'imposait toujours davantage; son importance eut comme contre-coup compréhensible et logique un intérêt croissant de l'opinion publique et tout naturellement les représentants de presque tous les grands journaux prirent le chemin de Génève. Que faire, lorsque la place ne fut plus suffisante pour donner asile à tous ces journalistes? Une chose bien simple. Le secrétariat décréta que chaque journal n'aurait droit qu'à une entrée à la galerie convoitée. Immédiatement on se sentit de nouveau à l'aise et il fut possible de donner à chaque "Journal" la place à laquelle il avit droit. Je dis bien chaque Journal, et non pas chaque "journaliste." Là réside la différence entre mon honorable contradicteur et votre humble serviteur. Je ne conteste pas que le nombre de journaux représentés à Genève lors de cette dernière session soit celui indiqué par la liste officielle. Elle m'est même aussi bien connue qu'à mon interlocuteur, mais j'affirme par contre que le nombre des êtres humains que l'on nomme journalistes dépassait 350. Et je me hâte maintenant de vous en expliquer la raison. Il y a à Genève plusieurs catégories de journalistes. Il y en a un certain nombre qui résident toute l'année en cette ville. Ils ne sont